



Du blanc correcteur sur des tarifs de gaz

Par **ponnette**, le **18/06/2010** à **01:41**

Bonjour,

Je suis locataire et j'ai signé un contrat avec le groupe Antargaz à l'entrée dans mon logement signifiant les tarifs du gaz. Il y a quelques temps je reçois le même contrat (sur papier style carbone) avec les tarifs modifiés au blanc correcteur. Ce contrat (que je n'ai pas signé) porte ma signature et est accompagné d'un courrier notant "contrat renégocié".

Résultat on me demande de verser 171 euros par mois d'échéancier pour une évaluation initiale de 90 euros !! Ai-je un recours? Lequel ?

Merci.

Ponnette